

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 8 décembre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CAGNON</i>
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	<i>Pouvoir de Nicolas POILLEUX</i>
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	<i>Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX</i>
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	<i>Départ après la 15<sup>ème</sup> délibération</i>
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	<i>Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET</i>
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO Pouvoir de Jérôme DARVEY</i>
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	<i>Pouvoir de Françoise CARON</i>
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	<i>Pouvoir de Florence DUNOYER</i>
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALGETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	<i>Départ après la 6<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Nicolas JACQUIER</i>
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
29	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir d'Annie MOULIN</i>
36	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
37	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
38	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
40	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
41	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

## Absents excusés :

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET-DU-LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
TRESSERVE

Jean-Claude CAGNON  
Isabelle MOREAUX JOUANNET  
Nicolas POILLEUX  
Marie-Alix BOURBIAUX  
Marie-Pierre MONTORO  
Jérôme DARVEY  
Françoise CARON  
Florence DUNOYER  
Nicolas JACQUIER  
Annie MOULIN

## Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS  
Marc MORAND  
Pascal RAMPNOUX  
Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge  
Pugny-Chatenod  
Trésorier  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice de cabinet  
Responsable juridique  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 547 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 51 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

*DECHETS*  
**Déchets – Tarifs 2017**

Monsieur le Président présente les projets de tarifs pour le service de collecte des déchets :

**1. Déchetterie**

Le tarif n'est applicable qu'aux professionnels (service gratuit pour les particuliers), dans les conditions suivantes sur la base d'un ticket permettant de déposer 1 m<sup>3</sup> de déchets banals ou 5 kg de déchets toxiques (le dépôt de cartons, verre et papier est gratuit).

- 1 ticket : 14,50 € TTC (13,00 € en 2016)
- Exception pour la dépose de fibrociments : 2 tickets pour 0,5 m<sup>3</sup> (quantité maximale pouvant être déposée)

L'évolution des tarifs est harmonisée entre Chambéry Métropole et Grand Lac, afin d'éviter tout transfert de déchets entre les deux agglomérations.

**2. Mise à disposition d'agents ou de matériel :**

Ces tarifs sont harmonisés avec ceux de la Ville d'Aix-les-Bains :

- Prêt d'une benne OM sans chauffeur : 80.57 € l'heure (+1.2 %)
- Prêt du camion grue sans chauffeur : 80.57 € l'heure (+1.2 %)
- Prêt d'une camionnette sans chauffeur : 16,63 € l'heure (+1.2 %)
- Mise à disposition d'un agent technique : 29.16 € l'heure (+1.2 %)

**3. Remplacement d'un bac :**

La CALB met à disposition gracieusement les équipements de collecte sur son territoire. Pour des contenants à usage privatif (entreprises, commerces, structures publiques), il est toutefois proposé de facturer le remplacement des bacs en cas de 2<sup>nd</sup> renouvellement pour des causes évitables, liées à une mauvaise gestion par l'entité des contenants (bac volé, brulé, ou cassé). Les tarifs proposés sont liés au marché actuel de fourniture de Grand Lac :

- Bac 180 litres : 33,00 € HT
- Bac 360 litres : 45,00 € HT
- Bac 660 litres : 111,00 € HT
- Plus-value pour serrure : 16 € HT

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2016.

**4. Caution pour mise à disposition de matériel lors d'évènements ponctuels**

Afin d'éviter des casses de matériel du fait de leur mauvaise utilisation, il est proposé de maintenir l'application d'une caution qui restera encadrée par la signature d'une convention avec l'organisateur de la manifestation. Ces tarifs sont inchangés depuis 2011 :

- Bac 2 roues : 50,00 € par bac
- Bac 4 roues et tout autre matériel Grand Lac : 100,00 € par équipement

### 5. Mise à disposition d'un composteur individuel :

15,00 € par composteur (un seul composteur par foyer, tarif harmonisé sur le département).  
Ce tarif est inchangé par rapport à 2016.

### 6. Redevance spéciale :

La formule de facturation de la collecte des déchets recyclables aux entreprises et établissements publics est inchangée par rapport à 2016.

Les tarifs unitaires restent également maintenus en 2017 :

COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT			
		Tarif 2016	Tarif 2017
P <sub>OMR</sub>	Prix net au litre pour les déchets incinérables	0,0271 € /litre	0,0271 € /litre
P <sub>ER</sub>	Prix net au litre pour les emballages recyclables	0,0164 € /litre	0,0164 € /litre
P <sub>VERRE</sub>	Prix net à la tonne pour le verre recyclable	60,00 € /tonne	60,00 € /tonne
P <sub>PAPIER</sub>	Prix net à la tonne pour le papier recyclable	51,75 € /tonne	51,75 € /tonne

Ces projets de tarifs ont reçu le 4 octobre 2016 un avis favorable de la Commission Déchets.

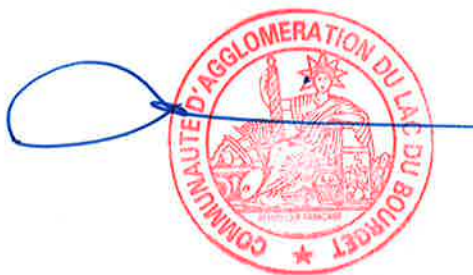
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les nouveaux tarifs du service Déchets, applicables à compter du 1er janvier 2017.

Aix-les-Bains, le 8 décembre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Déchets - tarifs 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1587 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20161208-d1587-DE

---

**Date de décision :** 08/12/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics